

Théâtre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Louis Balavigny. Mis à la question, au château de Chillon, le 15 septembre 1348, il confessa avoir reçu, par l'intermédiaire d'un domestique, environ la grosseur d'un œuf d'un poison en poudre, renfermé dans un sachet de cuir mince et envoyé par maître Jacob, dit des Pâques, demeurant à Chambéry, où il était venu de Tolède. Au sachet était jointe une lettre lui intimant, en obéissance à sa loi et sous peine d'excommunication, de jeter ce poison, sans le révéler à personne, dans la fontaine la plus grande et la plus fréquentée, pour empoisonner les gens qui s'en servent. Maître Jacob des Pâques ajoutait qu'il mandait pareil ordre en divers lieux, par commandement des rabbins et autres maîtres de la loi. Son valet montra à Balavigny diverses lettres semblables adressées à plusieurs juifs, notamment à Moïse, à Banditon, à Samolet (Samuel), de Villeueuve; d'autres à Musset, Abram et à Aguet, de Montreantz, juifs de la Tour de Vevey; à Beneton, de St-Maurice et à son fils; à Vivian, à Jacob, à Aguet et à Sonct, juifs d'Evian; à Abram et Musset, juifs de Monthey.

Balavigny avoua avoir mis ce poison dans la fontaine de Thonon, ayant défendu à sa femme et à ses enfants d'y prendre de l'eau. Venant de la Tour de Vevey, il jeta la grosseur d'une noix du même poison, enveloppé d'un sachet de toile, dans une fontaine sous Mustruetz (Montreux) appelée fontaine de la Coneraide ou Connerie (Tannerie). Il donna connaissance de la chose au juif Mamson, habitant Villeneuve, et à Delosatz, fils de Musselot, pour qu'ils se gardassent de boire à cette fontaine. D'autre part, Musset, de Villeneuve, lui apprit que, trois semaines après la Pentecôte, il avait empoisonné de même la fontaine des Bornels, près de la douane de Villeneuve, et que dès lors il ne buvait plus de cette eau, mais de l'eau du lac.

Le dit Balavigny dit encore que si quelqu'un tombe malade par l'effet de ce poison et qu'un autre le touche tandis qu'il est en sueur, il prend mal par l'effet de cet attouchement et qu'il en arrive de même à quiconque aspire l'haleine de ces patients, choses qu'il tient d'habiles physiiciens (médecins).

Conduit en barque de Chillon à Clarens, pour montrer la fontaine empoisonnée par lui, Balavigny, arrivé sous Clarens, se fit débarquer et, reconnaissant les lieux, montra la dite fontaine, disant : « La voilà ! » Elle fut examinée en sa présence, et le sachet de toile retrouvé par Henri Gérard, notaire public, dans l'égout où tombe l'eau du bassin. Il contenait encore la poudre empoisonnée, poudre noire et rouge.

Le même jour, 15 septembre, la question fut appliquée encore à Banditon, à Mamson, à Béliette, femme du juif Aguet, à Aguet fils, ainsi qu'à d'autres juifs de Villeneuve. Et l'on sut par là, qu'ils avaient empoisonné la fontaine de Carutet ou Tarritet (Territet), celle du cercle de Roch, celle qui est près du pont de Vevey, du côté d'Evète, celle de Chabloy-Crouve, entre Vionnaz et Muraz, et d'autres du pays. Des aveux semblables furent faits par des juifs cités devant la cour criminelle de Châtel-St-Denis.

Les juges de Chillon condamnèrent les juifs de Villeneuve à être brûlés vifs. Quelques chrétiens, convaincus de pareils maléfices, notamment à Evian, à Genève, à Cruseilles, à Hauteville, furent les uns coupés par quartiers, les autres écorchés et pendus.

Il semblerait, d'après la procédure de Chillon et de Châtel, que tous les juifs de la contrée étaient exterminés ou en fuite; mais il en restait encore dans les souterrains de Chillon. La populace de Villeneuve vint un jour enfoncer la porte du château, enlever ceux qui y étaient détenus et, après les avoir roués de coups, les conduire à la place du marché, où, sans forme de procès, elle les brûla, tant hommes que femmes et enfants. Au lieu de punir ces brigands de Villeneuve comme ils le méritaient, le comte de Savoie se contenta de leur infliger une

amende de 100 florins, grand poids, faisant ainsi tourner à son profit les fureurs de ses sujets.

Tout ceci ne donne-t-il pas une lamentable idée de ce qu'on est convenu d'appeler « le bon vieux temps ? »

LA FAMILLE DE MADAME

Monsieur et Madame R. sont à table. Ils viennent de souper.

M^{me} R. — Dis-moi, Félix, c'est donc demain que nos parents de Pomaples arrivent.

M. R. — Ah ! ne m'en parle pas. Encore une corvée !

M^{me} R. — Tu es amusant, toi; tu n'as pas l'air de t'en préoccuper. Oh ! les hommes, quelle engeance !

M. R. — C'est ça, c'est ça, de gros mots, à présent. Tu es d'une vivacité; tu montes comme une soupe au lait. C'est pourtant toujours à propos de ta famille que nous avons des discussions.

M^{me} R. — « Ma » famille ! « ma » famille !... si tu disais « notre » famille ! Elle est autant à toi qu'à moi.

M. R. — Avec ça ! As-tu jamais vu mes parents, à moi ? T'en ai-je jamais parlé ? Ce sont de bonnes gens qui n'ont jamais quitté leur village de Flendruz. Ils nous laissent tranquilles. Jamais l'idée ne leur viendrait de visiter Lausanne. D'ailleurs, pourquoi ? Qu'y viendraient-ils faire ?

M^{me} R. — Ce n'est pas étonnant, des gens qui ne sont jamais sortis de leur trou, comme tu le dis, d'ailleurs.

M. R. — Oui, mais de ton côté, ce n'est plus une famille, c'est un district. Depuis notre mariage, tu m'as allié avec tout le district de Cossonay.

M^{me} R. — Peut-on dire ! Tu déraisonnes. Il n'y a pas moyen de discuter avec toi. Je vais me coucher (*Madame se dispose à sortir*).

M. R. — Emilie !... Emilie !...

M^{me} R. — Non, non, c'est inutile d'insister. Je vais me coucher.

M. R. — Attends donc ! Si c'est demain que nos parents arrivent, il faudrait voir à s'arranger, que diable !

M^{me} R. — Eh bien, mon cher, demain, j'aurai la migraine; tu t'arrangeras comme tu voudras. Tu conduiras la cousine Françoise à la Cathédrale, au Tribunal fédéral, au palais de Rumine, aux Abattoirs...

M. R. — Mais, j'y pense, pour la nuit, où les mettra-t-on ?

M^{me} R. — Tu m'avais parlé du galetas. Il te faut aller voir si l'on peut y dresser plusieurs lits.

M. R. (*qui voit que ça se gâte*). — Voyons, voyons, Emilie, parlons sérieusement.

M^{me} R. — Oui, c'est ça, pour entendre encore dire du mal de ma famille, aussi honorable que la tienne, entends-tu ?

M. R. — Mais non. C'est toi qui déraisonne à présent. Je reconnais que tes parents sont d'honnêtes gens, de très honnêtes gens.

M^{me} R. — Vois-tu, tu n'es qu'un hypocrite, qu'un égoïste, qu'un ingrat ! Tu es bien content, chaque été, d'aller passer tes vacances chez eux. Et ça ne te déplaît pas que j'aie des cousins à Pomaples, à Eclépens, à Disy, à Moiry. Tu peux comme ça varier les plaisirs.

Tu vis durant six semaines à leur crèche, tu embrasses à bouche que veux-tu toutes les jolies filles, en prétextant qu'elles sont tes cousines. A ce moment, tu ne trouves pas que j'en ai trop de parents. Deux districts, trois districts, tout le canton ne te feraient pas peur.

M. R. — Oh ! oh ! Emilie; décidément tu es déclanchée. Allons, allons, sois raisonnable; tu exagères.

M^{me} R. — Je n'exagère pas, au contraire. C'est là où il faut te voir serrer la main à tout le

monde et leur dire, avec ton sourire le plus aimable — je ne le connais plus, moi, ce sourire : « Eh bien, quand aurons-nous le plaisir de vous avoir à la maison ?... Allons venez donc, sans façons; on vous recevra de même. Vous serez comme chez vous. »

M. R. — Mais enfin, tu sais bien, Emilie, que ce sont des mots, tout cela. Ça n'engage à rien.

M^{me} R. — Tu parles d'or. En effet, quand ces malheureux te prennent au mot, quand ils viennent « sans façon » te faire le « plaisir » de frapper à ta porte, tu voudrais pouvoir la leur fermer sous le nez.

M. R. — Ah ! tu crois ? Eh bien, ma chère, tu vas voir; on va leur préparer une réception princière. On mettra les petits plats dans les grands. D'abord, combien sont-ils ?

M^{me} R. — Est-ce que je sais, moi. Tu dois bien te souvenir de ceux que tu as invités.

M. R. (*inquiet*). — Crois-tu donc qu'ils viendront tous ?

M^{me} R. — Que veux-tu que je te dise ? Je suppose... car il y a un train de plaisir.

M. R. (*blème*). — Alors, ç'a y est !... c'a y est ! Ils viendront tous !... tous ! (*Il prend son chapeau et sa canne*).

M^{me} R. — Alors, où veux-tu encore aller, à ces heures ?

M. R. — Je vais louer la grande salle de Ti-voli !...

L'enfant de la palme. — La femme d'un monsieur qui venait d'être décoré des palmes académiques a, le matin même de la distribution des palmes, donné le jour à une gentille fillette.

Le père, rayonnant de cette double aubaine, s'écrie, en contemplant sa fille : « Nous l'appellerons Palmyre ! »

Ingratitude. — C'est une ingrate ! Je lui ai écrit textuellement ceci : « A l'heure où vous lirez ces lignes, je serai mort... »

— Eh bien !

— Eh bien, elle ne m'a même pas répondu !

Théâtre. — La saison touche à sa fin. Ce n'est certes pas sans un vif regret que l'on voit approcher le moment de prendre congé de nos excellents artistes. Jamais, on l'a dit et redit avec raison, nous n'avons eu troupe aussi bonne et aussi homogène.

M. Bonarel, notre aimable directeur, nous revient l'an prochain; nous en sommes sûrs et nous nous en réjouissons. Espérons qu'il fera l'impossible pour nous ramener tous ses artistes actuels. Il ne saurait avoir gage plus certain d'une saison fructueuse, et nous, de belles et agréables soirées, l'inviter prochain.

Voici donc le programme des spectacles de la semaine :

Dimanche 26 mars, en matinée à 2 1/4 h., *L'Aventurier*, comédie en 4 actes, de A. Capus. — En soirée à 8 h., *Le Maître de forges*, comédie en 5 actes, de G. Ohnet, et *Un fil à la patte*, vaudeville en 3 actes, de G. Feydeau.

Mardi 28 mars, dernière représentation du grand succès : *Les Marionnettes*, comédie en 4 actes, de P. Wolff.

Jeudi 30 mars, pour les adieux de la troupe, *L'Instinct*, comédie en 3 actes, de N. Kistemackers, et *Froufrou*, comédie en 5 actes, de Meilhac et Halévy.

Kursaal. — Nous avons eu hier, à Bel-Air, occasion d'ouïr *Dranem*, le célèbre chanteur parisien. Dranem, comme tous ses confrères, a un genre bien à lui, dans lequel il excelle. Vouloir l'imiter serait périlleux. L'applaudir est plus simple. On ne s'en est fait pas faute. Et ce qu'on a ri ! C'est la consigne, d'ailleurs.

Ce soir, *La Belle de New-York* reprend la rampe. Demain dimanche, pour les adieux de M. Selric et de Mme Landoza, à 2 1/2 h., *La Veuve joyeuse*; le soir, *Rêve de valse*. Lundi, *La Veuve joyeuse*. Mardi, *Rêve de valse*. Mercredi, *La Belle de New-York*.

Jeudi, relâche. Vendredi, première à Lausanne de *Dollar Princesses*.

Draps de Berne et milaines magnifiques. **Toilerie** et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gyax**, fabricant, à **Bleichenbach**.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO